

# AVIS DE DECLARATION SANS SUITE

## **Objet du marché :**

Collecte des déchets ménagers et assimilés, évacuation des déchets de déchèterie, et collecte des colonnes à verre / lot 2 : évacuation des déchets des déchèteries

## **Catégorie :**

Marché public de services

## **Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Président, André BRUNDU

Communauté de communes de Petite Camargue

145 Avenue de la Condamine 30600 Vauvert

Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30

Courriel : [marchepublic@cc-petitecamargue.fr](mailto:marchepublic@cc-petitecamargue.fr)

## **Type de procédure :**

Marché à procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique.

## **Décision :**

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer le lot 2 de cette consultation sans suite pour un motif d'intérêt général. Dans le cas de l'espèce, le motif est d'ordre juridique et technique. En effet, le besoin tel qu'exprimé par le pouvoir adjudicateur ne peut être satisfait de manière égale par les candidats à la procédure, mettant ainsi le service en charge de l'analyse, dans l'impossibilité de départager, et par conséquent de classer les offres. La procédure serait alors entachée d'irrégularité si elle venait à être poursuivie.

## **Voies et délais de recours :**

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).